

Article 10

Déclaration universelle des droits de l'homme : Article 10.

Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial, qui décidera, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle.

Les rédacteurs de l'article 10 étaient déterminés à annuler l'effet des procédés corrompus du système juridique nazi. A l'origine, le projet prévoyait simplement le droit d'accéder aux "tribunaux indépendants et impartiaux" ; par la suite l'idée du droit à une audience publique a été introduite. Bien qu'un procès public ne signifie pas nécessairement qu'il soit juste et impartial – les rédacteurs étaient sûrement au courant des procès publics de purge qui ont eu lieu en URSS – les procédures ouvertes permettent aux personnes de surveiller les procès en matière d'équité, et permettent aussi que la famille et les amis soient mis au courant à la fois des accusations et des résultats. Pour consulter les documents officiels du processus d'élaboration, voir les pages web de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld de l'ONU "Création de la DUDH," http://www.un.org/depts/dhl/udhr/docs_1947_2nd_chr.shtml;
<http://www.un.org/fr/documents/udhr/history.shtml>

Une littérature abondante existe sur le droit à un procès équitable. Une discussion utile se trouve dans le guide "Qu'est-ce qu'un procès équitable?" élaboré en 2000 par le Comité des juristes américains pour les droits de l'homme (maintenant appelé *Human Rights First*). Cette publication est destinée aux personnes qui veulent s'assurer que les procès sont équitables ; elle donne à chacun un bon aperçu des questions d'équité avant, pendant et après un procès : http://www.humanrightsfirst.org/pubs/descriptions/fair_trial.pdf

Les documents d'archives qui documentent l'équité d'un procès commencent par les dossiers des tribunaux, qu'ils soient civils, pénaux ou administratifs. Tout est pertinent : les dossiers des avocats, ceux des procureurs du gouvernement et des avocats privées, les dossiers du Ministère de la justice. Les ONG de défense des droits humains et les avocats d'assistance judiciaire ont des registres indiquant le déroulement du procès, tout comme les associations d'avocats de la défense et du barreau. Pour les archivistes, un enjeu majeur dans le traitement des dossiers des avocats privés et de leurs associations est la règle de confidentialité la plus stricte souvent imposée. Dans de nombreux pays, les avocats privés et les associations du barreau considèrent qu'il est immoral de documenter le travail pour un client et de le mettre à disposition, sauf si le client accepte (privilège avocat-client). Ainsi, alors que les archives peuvent conserver tous les dossiers pertinents, la présomption de fermeture est très difficile à surmonter, ce qui limite grandement les possibilités de recherche.

Répertoire des archives des droits humains. Le Groupe de travail des droits de l'homme de l'ICA, avec la coopération des Archivistes Sans Frontières (AsF), a initié un projet de rédaction d'un répertoire en ligne (1) des archives qui s'identifient comme des archives des droits humains et (2) des archives qui font partie d'une organisation des droits humains et qui sont ouvertes au public. Le répertoire sera disponible par l'intermédiaire du site web du Conseil international des archives ; la norme internationale de l'ICA pour la description des institutions de conservation des archives (ISDIAH) sera utilisée pour recueillir les informations du répertoire. Roser Rodriguez (Espagne) est à la tête du projet. Elle va demander aux archives de fournir des informations; toute institution qui souhaite faire partie du répertoire devrait s'inscrire (voir « Nouvelles du Groupe de travail en fin d'article.)

L'utilisation de l'information électronique dans un litige. Une enquête menée par *CPI Financial* auprès de 5000 avocats en Europe, Moyen-Orient et Afrique a relevé que 100% d'entre eux signalent que « la faible disponibilité des informations pertinentes stockées électroniquement (ESI) les a amenés à perdre une affaire, à la retarder ou à être sanctionnés par les tribunaux des organes de réglementation ». Compte tenu de l'importance des litiges dans les cas des droits de l'homme, l'enquête démontre encore une fois la nécessité d'une gestion efficace des documents électroniques.

<http://www.cpifinancial.net/v2/News.aspx?v=1&aid=6216&sec=Technology>

Publications. *Better Off Forgetting? Essays on Archives, Public Policy, and Collective Memory* est une nouvelle publication de *University of Toronto Press* au Canada. Les sujets des essais comprennent l'utilisation des archives pour la réconciliation dans les régions touchées par les conflits armés, le recensement au Canada, le financement et le non financement des archives, l'accès et la confidentialité, la préservation de l'histoire numérique, la responsabilisation et la sphère publique, et les archivistes en tant que personnes influentes dans la politique et le journalisme actuels. Les auteurs sont Tom Adami, Marion Beyea, Robert Cole, Terry Cook, Terry Eastwood, Jo-Ann Munn Gafuik, Chris Hackett, Yvette Hackett, Martha Hunt, Tom Nesmith, Robert Steiner, Doug Surtees, Shelley Sweeney, et Bill Waiser.

La radio publique du Vermont [USA] a interviewé les archivistes canadiens Terry Cook et Wendy Smith sur le rôle des archives dans une démocratie. Écoutez l'entrevue sur :

http://www.vpr.net/news_detail/89046/

L'éditeur Routledge a publié la deuxième édition du livre de Priscilla Hayner, *Unspeakable Truths: Transitional Justice and the Challenge of Truth Commissions*.

<http://www.routledge.com/books/details/9780415806350/>

Bourses. Le Centre d'Etudes sur l'Holocauste du musée américain Holocaust Memorial accepte les candidatures pour le concours de bourses qu'il a mis en place. Le Centre offre des bourses pour soutenir la recherche et la rédaction de thèmes sur l'Holocauste et accepte les propositions de chercheurs dans toutes les disciplines pertinentes, y compris l'histoire, les sciences politiques, la littérature, les études juives, la philosophie, la religion, la psychologie, les études comparatives du génocide, le droit, entre autres. Veuillez faire la demande par email à l'adresse : visitingscholars@ushmm.org

Nouvelles internationales.

Europe. Le 4 décembre 2010, les dirigeants de l'Union européenne ont discuté d'une proposition d'étendre les sanctions pénales à appliquer aux règles de protection des données, a

signalé Bloomberg.com. La proposition permettrait de renforcer le droit des individus d'avoir leurs informations personnelles effacées et de supprimer des listes d'amis, de photos ou de renseignements médicaux dans les documents détenus par les entreprises et les gouvernements. Les propositions permettraient également aux autorités de protection des données et des groupes de consommateurs d'intenter plus facilement des procès en violation de confidentialité. Ces dispositions peuvent sérieusement affecter les archives dans les 27 Etats de l'Union européenne. <http://www.bloomberg.com/news/2010-10-20/european-union-may-propose-criminal-sanctions-fines-in-data-privacy-cases.html>

France/Allemagne/Etats-Unis. Une nouvelle base de données de plus de 20'000 objets d'art pris par les nazis sous l'occupation allemande en France et en Belgique de 1940 à 1944 est maintenant disponible. La base de données est un projet de la Conférence des revendications matérielles juives contre l'Allemagne, avec l'appui technique du Musée américain de l'Holocaust Memorial. Elle combine les documents des Archives Nationales des Etats-Unis, à College Park, Maryland, les Archives fédérales allemandes, les Archives fédérales de Coblenz, et les dossiers de rapatriement et de restitution détenus par le gouvernement français. Le groupe de travail du Troisième Reich pour recueillir les biens culturels, l'Einsatzstab Reichsleiter Rosenberg, a traité les objets français et belges au Jeu de Paume à Paris avant de les envoyer dans des dépôts en Allemagne et en Autriche. La base de données, intitulée "Pillage culturel par l'Einsatzstab Rosenberg Reichsleiter: Base de données d'objets d'art au Jeu de Paume", se trouve sur : www.errproject.org/jeudepaume.

Guatemala/Etats-Unis. L'historienne qui a découvert les documents relatifs aux expériences de syphilis au Guatemala entre 1946 et 1948 a donné une entrevue à *History News Network* sur les circonstances de sa découverte : <http://www.hnn.us/articles/132082.html>

Nouvelles nationales.

Canada. En août, les nouveaux propriétaires du site de l'ancien hôpital Saint-Joseph ont découvert que 25'000 dossiers médicaux contenant des renseignements personnels et environ 70 disques durs d'ordinateurs avaient été laissés pour compte. Le responsable de la sécurité de l'hôpital et le commissaire du Bureau de l'Information et de la vie privée de l'Ontario ont enquêté. Les fonctionnaires ont découvert que les documents n'étaient pas des dossiers médicaux, mais des documents de travail tels que des tests sanguins, des tests auditifs, des fichiers de pharmacie, des diapositives de rayons X et environ 800 fichiers d'essais cliniques en oncologie datant de 2003.

<http://www.thepeterboroughexaminer.com/ArticleDisplay.aspx?e=2787935>

Guatemala. Kate Doyle, des Archives de la Sécurité nationale, a posté un blog extrêmement intéressant sur le procès de deux agents de police au Guatemala concernant la disparition forcée d'Edgar Fernando García en 1984, avec des commentaires détaillés sur les preuves fournies par les dossiers de police du Guatemala et les dossiers diplomatiques américains. <http://nsarchive.wordpress.com/2010/10/26/i-wanted-him-back-alive-%e2%80%9d-an-account-of-edgar-fernando-garcias-case-from-inside-tribunals-tower/#more-2110>

Inde. Le site KanglaOnline a marqué le 118e anniversaire de la police de Manipur en commentant que, bien que la police soit une vieille institution qui pourrait avoir des dossiers très intéressants, « étant donné la réputation catastrophique de cet établissement de préserver

les documents d'archives, il est douteux que la plupart des documents photographiques anciens ou autres documents s'y rapportant soient toujours là ».

<http://kanglaonline.com/2010/10/what-records-can-do/>

Kenya. La Commission de vérité, justice et réconciliation a commencé sa "déclaration nationale de faire l'exercice" en septembre 2010 pour recueillir des informations sur les violations des droits de l'homme entre 1963 et 2008. Les documents d'archives seront importants pour compléter les souvenirs, en particulier concernant les événements survenus durant les premières années visées par l'enquête. La Commission a du mal à maintenir l'élan et la crédibilité ; un deuxième commissaire a démissionné à fin octobre.

<http://www.nation.co.ke/News/Kenya%20search%20for%20truth,%20justice%20on%20course/-/1056/1006932/-/8t4aug/-/index.html>;

<http://www.csmonitor.com/World/Africa/2010/1022/US-professor-quits-Kenyan-truth-commission-citing-lack-of-confidence>; <http://www.kbc.co.ke/news.asp?nid=67248>

Maroc. Le Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH), l'institution nationale chargée de la mise en œuvre des recommandations de l'Instance Équité et Réconciliation (IER), a lancé son programme d'archives, histoire et mémoire en octobre 2010. Grâce aux 8 millions d'euros de l'Union européenne, le programme comprend l'évaluation des archives (IER et CCDH), la classification, l'inventaire, la création d'une institution d'archives au Maroc (Archives du Maroc), la contribution à l'équipement de cette institution, la valorisation de archives de la période de 1956 - 1999, le soutien à l'enseignement de l'histoire contemporaine, la recherche, la production de matériel de communication, la commémoration des noms des victimes, la création de musées régionaux et d'un musée national d'histoire contemporaine, la contribution à l'équipement des musées, ainsi que d'autres activités :

<http://www.ccdh.org.ma/spip.php?article3642>

Afrique du Sud. Une loi de protection de l'information proposée au parlement d'Afrique du Sud a alarmé des archivistes et des militants, rapporte Catherine Kennedy des Archives Historiques d'Afrique du Sud. Catherine écrit: «Pour plus d'informations sur le projet de loi sur le secret, jetez un oeil à la campagne « Droit de savoir, *Right2Know* » :

<http://www.r2k.org.za/index.php?page=about-us.php>, qui a essayé de sensibiliser les Sud-

Africains. Une marche sur Constitution Hill a été organisée avec succès à Johannesburg :

http://www.saha.org.za/news/2010/October/successful_march_held_to_constitutional_hill.htm

et la semaine d'activité s'est poursuivie par une marche sur le Parlement au Cap le mercredi suivant. Le projet de loi a des implications très préoccupantes pour l'accès à l'information et la liberté des médias en Afrique du Sud.

Royaume-Uni. Les dossiers informatisés contenant des détails sur les activités des troupes en Irak peuvent être effacés lors de leur retour au Royaume-Uni, a admis le ministère de la Défense. Les nouvelles sont apparues dans le cadre de l'enquête sur le décès de l'employé d'hôtel irakien Baha Mousa, en septembre 2003.

http://www.defencemanagement.com/news_story.asp?id=14334

Pour un article sur la Première Guerre mondiale concernant les blessures sur le champ de bataille, connues sous le nom de «shell shock » (traumatisme dû au bombardement), l'auteur Caroline Alexander a utilisé les dossiers de l'hôpital auxiliaire privé Lennel, maintenant conservés dans les collections des Archives nationales d'Ecosse. L'article comprend les noms et les photos des patients et des discussions sur les traitements administrés :

<http://www.smithsonianmag.com/history-archaeology/The-Shock-of-War.html>

Etats-Unis. La Fondation Electronic Frontier, un groupe de défense des libertés civiles numériques basé à San Francisco, a obtenu des documents en vertu de la loi fédérale sur l'information (*Freedom of Information Act*) montrant comment les services américains de l'immigration et de la population utilisent des sites de réseautage social pour enquêter sur les demandes de citoyenneté. <http://www.rcfp.org/newsitems/index.php?i=11599>

Dans un procès impliquant la violation des droits d'auteur, brevets et concurrence déloyale, un juge du Tribunal fédéral de district du Maryland a constaté que le prévenu avait délibérément détruit des informations électroniques pertinentes. Il a trouvé la faute si importante qu'il a ordonné à l'accusé de purger une peine d'emprisonnement de deux ans s'il ne payait pas les honoraires et les frais d'avocat auxquels le plaignant avait droit en tant que partie gagnante. Pour une discussion de l'affaire, voir :

[http://www.law.com/jsp/cc/PubArticleCC.jsp?id=1202473940719&hubType=Top%20Story&Tales From the Grimm Teacher Discovery Misconduct Can Land You in the emDUN GEONem](http://www.law.com/jsp/cc/PubArticleCC.jsp?id=1202473940719&hubType=Top%20Story&Tales%20From%20the%20Grimm%20Teacher%20Discovery%20Misconduct%20Can%20Land%20You%20in%20the%20emDUN%20GEONem).

Californie. Les documents des dossiers du personnel du diocèse catholique romain de San Diego concernant des prêtres "accusés ou reconnus coupables d'abus sexuels, ou nommés dans une poursuite civile" ont été rendus publics par un juge, a rapporté le *New York Times*. Cette décision s'inscrit dans le cadre du règlement d'une affaire en 2007, dans laquelle les parties ont convenu qu'un juge indépendant pouvait déterminer lesquels des dossiers du personnel pourraient être rendu publics :

http://www.nytimes.com/2010/10/25/us/25priest.html?_r=1

Connecticut. Des vidéos prises par des caméras de tableau de bord dans les voitures de police font l'objet de controverses et de litiges à Milford, Connecticut. Des courses poursuites par la police à grande vitesse ont entraîné des décès qui seraient documentés par les vidéos, mais des "centaines" d'enregistrements d'incidents ont été accidentellement effacés, selon le chef de la police. A l'heure actuelle, 520 vidéos des 2,463 «incidents» de police ont été restaurées. Alors que les incidents spécifiques impliqués dans les actions en justice concernent des accidents mortels, les vidéos devraient également montrer d'autres comportements de la police.

<http://www.ctpost.com/local/article/Milford-chief-About-one-fifth-of-erased-police-711570.php>

Géorgie. Le service de police d'Atlanta, en Géorgie, est accusé d'avoir effacé les appels téléphoniques et les courriels relatifs à un raid en 2009 dans le bar "Atlanta Eagle". Les patrons du bar, qui a une clientèle gay, poursuivent les fonctionnaires de la ville et la police en affirmant que leurs droits constitutionnels ont été violés pendant le raid.

http://www.11alive.com/rss/rss_story.aspx?storyid=159312

<http://www.ajc.com/news/atlanta/atlanta-city-attorneys-said-691780.html>

Nouvelles du Groupe de travail des droits humains du Conseil International des Archives (ICA).

Le Groupe de travail des droits humains se réunira lors du Congrès de Brisbane à 15h30, jeudi après-midi, 23 août 2012. La salle de réunion n'a pas encore été annoncée. Bienvenue à tout le monde. Les suggestions de sujet à mettre à l'ordre du jour doivent être envoyées à : trudy@trudypeterson.com.

Lors du Congrès de Brisbane, le Conseil international des Archives se penchera sur l'adoption d'une déclaration des "Principes sur l'accès aux archives", lors de sa réunion générale annuelle. Le sixième principe énonce : "**Les institutions possédant des archives font en sorte que les victimes de crimes graves relevant du droit international aient accès aux archives qui fournissent des éléments de preuve nécessaires pour faire valoir leurs droits en tant que personne humaine et pour documenter ces violations , même si ces dossiers sont fermés au public en général.**" Les catégories A de l'ICA (Archives nationales et fédérales des Etats membres) et catégories B (associations d'archives) sont habilitées à voter sur cette déclaration importante, que le HRWG soutient.

Tessa Fallon et Aileen Cornelio, du Groupe de travail, continuent à rédiger un répertoire des archives des droits de l'homme, en se concentrant sur les archives qui soit s'identifient comme archives des droits de l'homme (y compris les archives spécialisées telles que les archives de la police ou les archives des commissions de vérité) soit font partie d'un organisation des droits humains. Le Groupe de travail est intéressé à recevoir des candidatures d'archives qui devraient être incluses. Un formulaire de candidature se trouve sur ce lien: <https://docs.google.com/spreadsheets/viewform?formkey=dHNnZXJBMi1ZNDYyRWdGcldKSE12Q1E6MQ>

Le Groupe de travail a envoyé une lettre de félicitations à Pablo de Greiff, le nouveau Rapporteur spécial des Nations Unies pour la Promotion de la vérité, la justice, les réparations et garanties de non-récidive. Le document se trouve en annexe à la publication de *HRWG News*.

La réunion annuelle de l'ICA en 2013 se tiendra à Rio de Janeiro, au Brésil. Le thème sera «Transparence de l'Etat et droits des citoyens d'accéder à l'information." Ce thème est particulièrement approprié parce que le Brésil vient d'adopter une loi sur la liberté de l'information et a établi une commission de vérité.

* * * * *

Vous trouverez la version anglaise originale sous : <http://new.ica.org/4535/ressources/ressources-relatives-aux-archives-et-droits-de-lhomme.html> ainsi que sur le site de l'UNESCO.

Si vous avez des nouvelles à partager, envoyez-les à : trudy@trudypeterson.com ou j.boel@UNESCO.org

(Article basé sur les nouvelles du Groupe de travail des Droits Humains du Conseil International des Archives rédigées par la présidente Trudy Huskamp Peterson, résumées et traduites de l'anglais par Cristina Bianchi.)